

SOCIETE CENTRALE D'AVICULTURE DE FRANCE

Confédération Nationale des Associations d'Éleveurs d'Animaux de Basse-Cour

Association régie par la Loi de 1901, reconnue d'utilité publique

7, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris tel/fax : 01 45 22 63 17

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 04 JUILLET 2015

Sur invitation du Président G.Harter, les membres de L'A.G. De la Société d'Aviculture de France se sont réunis au 3 place Saint Thomas d'Aquin à Paris .

Le Président ouvre la séance à 10h30, il souhaite la bienvenue et remercie tous les membres présents. Une minute de silence est observée en la mémoire des membres et des proches disparus durant l'année.

Il demande l'autorisation à l'Assemblée de rajouter un point « 9 bis) Validation d'une motion par l'AG » à l'ordre du jour . Il n'y a aucune opposition à cette demande, ce point sera évoqué.

La réunion avec les membres individuels s'est tenue le matin même au cours de laquelle il a été procédé à la désignation des 3 membres, représentants statutaires, pour participer à l'A. G. de la SCAF/CONFEDERATION. Seul 2 candidats se sont présentés. Ont été élus :

J Coëgne, Aimé Raulain

Conformément à l'article 8 des statuts en vigueur, l'ordre du jour a été réglé par le Conseil d'administration du 11 avril 2015.

1- Approbation du rapport de la dernière Assemblée Générale

André Gaillard donne lecture du rapport de l'assemblée générale de 21 juin 2014. Mis aux voix, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

2-Rapport Moral du Président

Depuis notre dernière Assemblée Générale , la SCAF-CONFEDERATION a organisé trois conseils d'administration : 13 septembre 2014, 18 janvier 2015, 11 avril 2015 au siège 7 rue du Faubourg Poissonnière.

Le Président s'est déplacé le 01 et 02 juillet 2014 en Allemagne afin de signer la convention sur 5 ans entre le fabricant de bagues et la SCAF-CONFEDERATION. Il s'est rendu à diverses réunions pour l'organisation du Congrès de l'Entente Européenne et de l'exposition Européenne de Metz. Huit réunions au Parc des Expositions de Metz, deux au Syndicat d'Initiative, quatre à la préfecture de Metz, trois à l'Hôtel de Ville pour rencontrer le Maire, six déplacements à l'Hôtel Mercure, deux réunions à Metz Métropole., une à la chambre d'Agriculture.

Du 17 février au 02 mars 2015 l'organisation du Salon de Paris a nécessité toujours autant de travail et de fatigue pour tous les participants aux divers travaux de montage et démontage et soins aux animaux.

Du 12 au 17 mai 2015 Le Congrès de l'Entente Européenne s'est très bien déroulé à Metz à la grande satisfaction de tous les participants.

Il a honoré par sa présence les inaugurations des expositions de Montauban, Cussac, Association Chalonnaise, Montigny sur Chiers, Mortain, Neufchatel Aviculture,Grasse, Strasbourg, Verdun et Crest (avec remise du Vase de Sèvres à ces trois manifestations). Il a Présidé l'Assemblée Générale de la Fédération Alsace/Moselle et Union de la Moselle puis, participé aux AG de l'Union du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Trois réunions ont eu lieu à Paris chez l'Avocat dans le cadre du procès qui oppose la SCAF-CONFEDERATION à Monsieur Chastang.

Il était présent à Baerenthal aux journées de formation des juges « lapin » de l'Entente Européenne qui fut un succès avec la présence de nombreux juges. Il est allé au Congrès des Oiseaux ainsi qu'à

la réunion concernant le tatouage des lapins à Erstein.

Le Président remercie tous les membres pour leur travail et qui l'accompagnent dans une démarche constructive de l'Aviculture. Il remercie et félicite Guy Soursac qui malgré le décès de son père au cours du Congrès de l'EE ne s'est pas absenté et a assuré sa tâche normalement.

3- Rapport financier de l'exercice 2014 par Ch GAILLARD

L'organisation de l'exposition Européenne procure un travail énorme afin d'établir un budget prévisionnel des plus cohérent. Il se chiffre à 1500 000€.

Les frais engagés aussi bien pour le Congrès que pour l'Exposition figurent dans le bilan et c'est pour cette raison que nous avons un exercice déficitaire cette année. Il a fallu verser 10 000€ d'acompte à l'Hôtel Mercure pour le Congrès. Les réunions de Comité de Pilotage ont un coût ainsi que la confection d'autocollants, de pochettes pour les associations afin d'associer tout le monde pour cette grande manifestation. La nomenclature mise en place les années précédentes permet d'affirmer les affectations et cela va beaucoup plus vite.

Madame HELLO et Ch GAILLARD présentent et commentent les comptes à l'aide d'un rétroprojecteur de manière très pédagogique et professionnelle mais qui reste compréhensive par tous.

On note une baisse sur les recettes: Les bagues, la Revue Avicole. On constate une augmentation des cotisations. Les dépenses ont augmentées ; notamment le loyer avec ITAVI et les honoraires d'Avocat concernant le Procès SCAF-CONFEDERATION/ Marcel CHASTANG s'élèvent à 9416,80€ à ce jour.

M. HOFFMAN réviseur aux comptes avec M. SENAMAUD nous fait part d'une excellente gestion de la trésorerie. Il félicite le trésorier et souhaite un franc succès à l'Exposition Européenne

Le Président HARTER félicite et remercie Mme HELLO et Ch GAILLARD pour la clarté des comptes et le travail réalisé durant l'année. Ils sont applaudis chaleureusement par l'assemblée.

Le rapport mis aux voix est approuvé à l'unanimité.

4-Commande des bagues : distribution , tarification par C. ROY

Dans l'ensemble la distribution a été satisfaisante malgré toujours quelques difficultés avec la poste. Un colis de 350 bagues a été perdu. La poste a remboursé le montant du litige. La distribution spéciale pour la FFV, SNC et Fédération Alsace Moselle n'a pas été respectée par le fabricant.

Il n'y aura pas d'augmentation du tarif des bagues pour l'année 2016.

Pour 2017 Afin d'optimiser la traçabilité les bagues pigeons seront marquées « P » et les bagues volailles « V ». Déjà la SNC recevra pour 2016 un contingent de bagues marquées « P »

Une augmentation des bagues est probable en 2017 dans le respect des éleveurs.

5-Contrat avec le fabricant des bagues HORST STENGEL et la SCAF-CONFEDERATION

La convention pour 5 ans a été signée par le Président Harter le 01 juillet 2014.

6-Rapport moral sur le Salon de l'Agriculture 2015 par J. CÖENNE

L' Aviculture était présenté dans le Hall 4 avec plus de place que d'habitude et de ce fait une présentation plus rationnelle et des allées plus larges. 691000 visiteurs ont parcouru le salon.

C'est une bonne participation des éleveurs : 1411 cages (140 de plus qu'en 2014), 193 exposants (12 de plus qu'en 2014, 407 volailles, 576 lapins, 32 cobayes, 372 pigeons, 24 tourterelles. Les annonceurs LIEBIG pour la subvention et MIFUMA pour la fourniture de la nourriture des animaux sont vivement remerciés. Lors de l'inauguration la médaille d'or de la SCAF-CONFEDERATION a été remise au Président de la MOMA .

L'impact médiatique fut total durant toute la manifestation : 1571 journalistes et 973 passages à la télévision. De nombreux politique ont visité l'Aviculture au Salon.

Le Président remercie tous les bénévoles qui ont œuvré pour le montage, démontage et l'entretien durant le Salon.

6a)- Rapport financier du Salon de l'Agriculture par Ch GAILLARD

Il rappelle la bonne présentation de ce Salon qui doit rester une vitrine de l'Aviculture Française.

Il y a eu moins de publicité sur le catalogue moins de ventes qu'en 2014 ; 40% des ventes ont été réalisées les deux premiers jours. On constate une baisse des frais de restauration .et une augmentation de l'hébergement des juges justifiée par le nombre d'animaux plus important. Le résultat reste positif.

Repas pris en commun sur place de 12h15 à 13h45

7- Congrès de l'Entente Européenne les 14,15 et 16 mai 2015 par G. HARTER

Cent soixante délégués des 3 nations ont participé à ce congrès très bien organisé par tous les bénévoles. Les visites : le vieux Metz, le centre Pompidou, le marché, la maison de Robert Schuman se sont déroulées comme prévu. Au cours de la réception à la Mairie; le Maire de Metz a reçu la médaille d'or de la SCAF-CONFEDERATION.

Chaque participant est reparti avec un cadeau souvenir. En résumé ce fut un Congrès de haut niveau.

8- Comité de pilotage de l'Exposition Européenne 13,14 et 15 novembre 2015

Ch GAILLARD présente un diaporama des différents documents réalisés.

25 nations seront présentes. Il est prévu un nombre de 6000 exposants avec les oiseaux, 40 000 animaux et 300 juges. Des fiches techniques seront élaborées pour les races Françaises.

L'exposition ouvrira au public le vendredi de 11h00 à 22h00, le samedi de 8h00 à 18h00 et le dimanche de 8h00 à 12h00 ; 30 000 entrées en prévision.

MIFUMA fournira 75% de la nourriture des animaux et 40 000 fiches de cage .

9-Subventions accordées pour l'Exposition Européenne par :

La Région Lorraine, Le Conseil Départemental de la Moselle, la Ville de Metz, Metz Métropole, Le Républicain Lorrain, le Crédit Mutuel, le Groupe ACCORD.

9bis)Vote d'une motion par l'AG

Le projet de motion est le suivant :

Après validation, applicable au 1er janvier 2016, ce texte remplacera le texte actuel de l'article 9 du règlement général des expositions.

Ne peuvent être exposés et jugés que les animaux porteurs d'une identification homologuée par :

la Société Nationale de Colombiculture(SNC) pour l'espèce Pigeon

la Fédération Françaises de Cuniculiculture(FFC) pour l'espèce Lapin

la Fédération Françaises des Volailles (FFV) pour les espèces Gallinacés et Palmipèdes

la Fédération des Associations d'éleveurs de Cobayes et autres Rongeurs (FAEC) pour l'espèce Cobaye

et validée par la Société Centrale d'Aviculture de France (SCAF)

les organisateurs et les juges* doivent reporter sur les cartes de jugement l'identification de chacun des sujets.

Les juges ont l'obligation de vérifier et d'écarter tout sujet non identifié ou porteur d'une identification autre que celle mise en place par les Corps Techniques nationaux et reconnu par la SCAF.

Avant jugement la possibilité d'évaluer des sujets en provenance de pays étrangers doit être signalée au juge.

La SCAF et les Corps Techniques ont toute liberté de vérifier après coup l'identification des animaux, et réagir si nécessaire, en portant les éléments devant le Conseil de discipline de la SCAF.

**Voir complément dans le règlement spécifique par espèce s'il existe*

En vigueur actuellement- Article 9 du Règlement général des expositions

Les animaux exposés doivent être identifiés réglementairement.

Mise aux voix, cette motion est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

10-Statuts, intervention de Georges Patissier Vice-Président de la SCAF :

Georges Patissier ayant dû s'absenter, c'est André Gaillard qui présente les modifications ci-après, proposées par le Ministère de l'Intérieur. Le quorum n'étant pas atteint., cette résolution n'a pu être votée valablement, conformément à l'article 17 des statuts en vigueur . Elle tient lieu d'information et une Assemblée Générale extraordinaire sera convoquée ultérieurement pour l'adoption.

Compte tenu des modifications de la Loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association intervenues le 31 juillet 2014, certains mots et phrases doivent être remplacés. Préconisations du Ministère de l'Intérieur.

Texte définitif en rouge

1- Modification des Statuts.

ARTICLE 13 (page 6)

§3- Les capitaux provenant des libéralités à moins que l'emploi immédiat n'en ait été **décidé**.

ARTICLE 14 (page 6)

§1- **Les actifs éligibles aux placements des fonds sont ceux autorisés par le code de la sécurité sociale pour la représentation des engagements réglementés des institutions et unions exerçant une activité d'assurance.**

ARTICLE 15 (page6)

§4-Du produit des libéralités dont l'emploi est **décidé** au cours de l'exercice.

Suite à l'interprétation du Conseil d'Etat concernant l'article 17 de nos statuts, la disposition doit se lire ainsi :

ARTICLE 17 (page 7)

Les statuts peuvent.....

L'assemblée doit réunir la présence du quart au moins de ces membres en exercice(vote majorité des deux tiers des membres présents ou représentés). Si cette proportion...

ARTICLE 19 (page 8)

§3 **Alinéa 5 et suivants** à la place de « alinéa 5 »

ARTICLE 21(page 8)

Le Président doit faire dans les trois mois...

tous les changements survenus dans l'administration de la S.C.A.F.-Confédération.

(« ou la direction »a été supprimé)

11-Situation sanitaire

Compte tenu des risques d'annulation de l'Exposition Européenne en cas de pandémie de grippe aviaire, une assurance a été contractée pour couvrir les frais engagés sur le Parc des Expositions de Metz.

12- Question diverses

Aucune question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 15h30.

Le Président
Gaston HARTER

Le Secrétaire Général
André GAILLARD